

FOIRE SAINT-ANTOINE CONTY DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2025

RÉGLEMENT

Horaires de la réderie : 6 h 00 à 18 h 00. Véhicules autorisés sur le périmètre de 5 h 30 à 8 h 00.

UN SEUL VEHICULE + (remorque éventuelle) EST AUTORISÉ PAR RÉSERVATION.

1. La vente d'animaux est strictement interdite.
2. L'emploi de sono ou de haut - parleurs est interdit.
3. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter la Foire sur le champ, sans prétendre à aucun dédommagement.
- 4. Les places seront attribuées par le Comité des fêtes CLW et ne pourront être ni échangées, ni rétrocédées. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement et nettoyer leur emplacement le soir après la manifestation.**
5. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons évoquées. Pas de remboursement, ni d'avoir en cas d'intempéries.

En raison des contraintes liées à la sécurité, il ne sera malheureusement pas possible de réserver un emplacement le jour même de la réderie.